

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾ CICCHETTI Romolo

Ob. No. 2016

La modification n°2 du PLU prend en compte les effets possibles sur les sols, les milieux naturels, la biodiversité, la pollution des sols. Le rapport zones végétalisées / zones construites et imperméabilisées est également estimé. A juste titre l'objectif est de maximiser R tout en limitant la hauteur des constructions neuves.

Néanmoins, la réalisation de 200 à 220 nouveaux logements aura un impact direct sur les nuisances et pollutions liées au trafic routier (réalisation du barreau RD37/RD938), aussi bien en zone "Haut Buc" qu'en "Buc Village" et "Bas Buc", surtout la rue Louis Blériot des Arcades jusqu'à la limite de Versailles (bruits, pollution air / sols / égouts, vibrations, etc.).